



## 41° GRAND PRIX DE L'ARMISTICE - **LASER**

3<sup>ème</sup> étape du Championnat de France **Laser** « **Classiques** » Tour 2010

Coupe de France Master Standard & Radial - Coupe de France Laser 4.7

CV HOURTIN-MEDOC 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2010



- PARTENAIRE OFFICIEL -

# AVIS DE COURSE

## 1. Règles

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 les règlements fédéraux
- 1.4 en cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## 2. Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. Admissibilité et inscription

3.1 La régata est ouverte aux bateaux des classes **Laser Standard, Laser Radial et Laser 4.7**

3.2 Les préinscriptions se feront uniquement en ligne sur <http://cvhm.free.fr>. Le règlement se fera sur place.

3.3 Les inscriptions définitives seront enregistrées au CVHM le premier jour de la régata avant **13h00**.

3.4 Les concurrents devront présenter lors de l'inscription

- leur licence FFVoile valide portant le certificat médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

## 4. Droits à payer

Les droits requis sont fixés à **60 €**, si **préinscription avant le 17 octobre 2010**. Pour toute pré-inscription non parvenue avant le **17 octobre 2010**, les droits d'inscription seront majorés de **15 €**.

**Le règlement des droits se fera sur place, le 29 octobre, lors de la confirmation de l'inscription**

## 5. Groupes de qualification

La régata pourra se dérouler en groupes, en fonction du nombre d'inscriptions confirmées.

L'Organisation pourra fournir à chaque participant lors de la confirmation des inscriptions ou lors du premier émargement un intercalaire plastique de couleur et deux élastiques qui devra être apposé à l'endroit indiqué.

## 6. Programme

Le vendredi 29 oct. 9h30-13h00 inscriptions - 14h30 Premier signal d'avertissement - Courses à suivre-  
19h00 pot d'accueil.

Les 30 et 31 oct. 11h00 Premier signal d'avertissement. Courses à suivre.

Le lundi 1<sup>er</sup> nov. 10h00 Premier signal d'avertissement - Courses à suivre - Pas de procédure  
après 14h - remise des prix aux environs de 16h00.

Possibilité, pour les épreuves se courant en groupe, de qualifications pour des séries finales

## 7. Jauge

Les bateaux devront être **en conformité** avec les règles de la classe LASER notamment en ce qui concerne les **numéros de voile (nombre de chiffres-emplacement-lisibilité)**.

## **8. Instructions de Course**

Les Instructions de Course seront affichées au panneau officiel sous le chapiteau devant le Club House, disponibles lors de la confirmation de l'inscription le 29 octobre 2010, et si possible, mises en ligne sur le site du CVHM dès le 25 octobre.

## **9. Les parcours**

Les parcours seront de type triangle ou trapèze.

## **10. Classements**

10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de **3**.

10.2 Le nombre de courses devant être validées pour que le score d'un bateau dans la série, soit le total de ses scores, dans toutes les courses est de **3**.

## **11. Communication radio**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **12. Prix**

Des prix seront distribués comme suit : pour chaque classe, les podiums scratch et féminin (si plus de 15 participantes dans la classe), les premiers des catégories d'âges (cadet en Radial – junior en standard – catégories master).

Chaque classe fera l'objet d'un classement séparé. Des classements seront aussi établis pour les coureurs ayant 35 ans ou plus, le premier jour de l'année en cours, et inscrits à la Coupe de France MASTER (extraction du classement général final sans recalcul).

## **13. Décharge de responsabilité**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **14. Assurance**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **15. Informations complémentaires**

Renseignements et **préinscription UNIQUEMENT en ligne sur <http://cvhm.free.fr>**

C V Hourtin Médoc – Piqueyrot – 33990 HOURTIN – Tél 05.56.09.10.05

### **ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES**

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012 Applying to foreign competitors

#### **RRS 64.3 (\*) :**

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

#### **RRS 68 (\*) :**

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

#### **RRS 70. 5 (\*) :**

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

#### **RCV 86.3 (\*) :**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand

submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

**RRS 88 (\*)**:

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**RRS 91 (\*)** :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

**Appendix F (\*)** :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris